

VIE DES SITES

NANCY

Plan de Prévention Sécurité Incendie :

Les **sirènes** sont désormais raccordées sur la boucle incendie et sont donc fonctionnelles

sur les 2 plateaux. L'installation des **flashes** dans les sanitaires dépend du syndic, néanmoins on y entend l'alarme.

Consignes de températures de chauffage :

Consigne **20°C** sur les plateaux, les thermostats muraux ont été augmentés manuellement notamment sur le plateau Autre Canal/espace Belorgey.

En cas d'écart significatif, pensez à faire un Facilities.

Parking, Règles de stationnement :

Les emplacements AXA sont prioritairement **réservés au personnel administratif** et à l'**encadrement commercial**, mais les problèmes de stationnement persistent.

Une solution a été soumise au syndic : supprimer le digicode afin de limiter l'accès au seul personnel équipé d'une télécommande.

Suivi travaux, réaménagement du lounge :

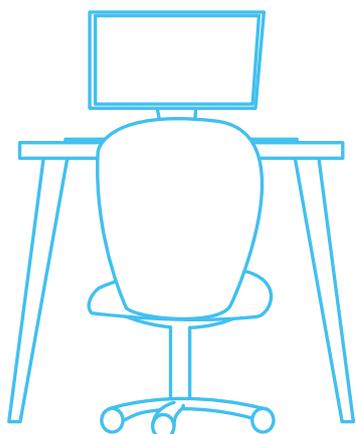
Un Projet de **séparation** des parties restauration et détente via une cloison amovible est à l'étude :

- A l'**espace détente** vous pourrez plus facilement consulter les panneaux syndicaux.
- Un groupe de travail représentatif va être constitué courant mars en vue de **consultation** sur ce réaménagement.
- **La salle de repos**, peu ou pas utilisée sera repensée.

STRASBOURG

Mise à disposition d'un bureau vacant :

Son occupation va être mutualisée mais avec un accès limité à une liste de personnes identifiées dont l'Assistance sociale, la RH, Partenaires sociaux, etc.. La clef sera à retirer à l'accueil.



DIJON

Rien à signaler

Vous avez des remarques, des éléments à signaler rapprochez-vous de l'équipe CFE-CGC

**Murielle Sorlet**murielle.sorlet@axa.fr
06 41 92 10 88**Eléna Oliveira-Duarte**elena.oliveiraduarte@axa.fr
06 60 54 43 36**Nathalie Deweirder**nathalie.deweirder@axa.fr
06 08 49 61 08

**Point sur l'accès au Bâtiment Cottignies :**

Des **problèmes d'accès** persistent malgré une première intervention de SODEXO. Une contrevisite doit être prochainement programmée en vue d'une **résolution définitive**.

**Point sur le chauffage des locaux**

Suite à la **défaillance de la pompe à chaleur** sur le bâtiment Cottignies, une solution provisoire a été apportée par Nexity et SPIE (intervention sur l'étanchéité du skydome, forçage des ventilateurs chauffants, etc.).

Nous attendons le retour du gestionnaire du site quant à la date de remplacement de la PAC.

En attendant tout est mis en place pour que la température des locaux soit adaptée dès l'arrivée des collaborateurs. **N'hésitez pas à faire un Facilities si besoin.**

**Suivi de l'installation des fresh-cup**

Aujourd'hui il y a **1 fresh-cup par bâtiment**. Mais des contraintes techniques ainsi que la fragilité des fresh-cup, modèle actuel ont conduit le cadre de vie à décider d'un **changement de prestataire** dans le cadre de l'appel d'offres multiservices.

Les nouvelles fresh-cup seront **testées** à partir du mois de juin pour une mise en service définitive courant septembre 2025 à côté de chaque machine à café.

**Sécurité DSI :**

Le prestataire SPIE est intervenu pour repositionner des câbles sur plusieurs plateaux de manière sécuritaire.

**Point sur la commission restaurant :**

Un nouveau **chef cuisinier** est en cours de recrutement par Sodexo sur le site de Wasquehal.

INFORMATION TOUS SITES

**Perte ou casse de matériel informatique :**

Les demandes de remplacement doivent être formulées sur le portail IT (ONE).

Pour les sites ne disposant pas d'un kiosque, se rapprocher directement du prestataire informatique sur place.

**Processus d'obtention de la médaille du travail :**

La demande est à l'initiative du collaborateur, qui doit remplir un dossier de demande en ligne auprès de l'administration compétente (mairie, préfecture, selon département) et y joindre une attestation de l'employeur à retirer sur Pléiades :

[Lien process](#)



- **A réception du diplôme d'Etat**, demander sur Pléiades le versement de la prime de médailles.
- **Se rapprocher de la RH** pour commander sa médaille (facultatif).
- **2 promotions par an** : 1er Janvier (demande à effectuer avant le 15 octobre), 1er juillet (demande à effectuer avant le 15 mai).
- **L'attribution des congés** est automatique en début d'année civile et à prendre dans l'année.
- **Pour toute question, rapprochez-vous de votre service RH.**